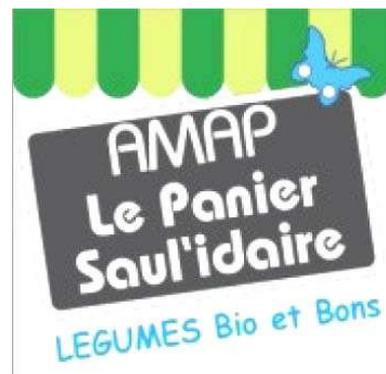


Contrat d'engagement

PAINS



Mail: paniersaulidaire@gmail.com

du 5 sept. 2025 au 26 juin 2026

Contrat à faire en 2 exemplaires (producteur, souscripteur)

Entre le souscripteur :

Nom :

Prénom:.....

Adresse:.....

.....

Tél portable :

Mail:

et le producteur :

Bruno et Katia FLEURY

Ferme de Fontenelle 53 rue Sainte Hélène 77320 Saint Mars Vieux Maisons

Tel: 01 64 01 91 37

Mail: bioferme.fleury@orange.fr

n° Siret : 43404126500019

Préalable

Le site de culture se trouve à Saint Mars Vieux Maisons (77), et le mode de culture est en agriculture biologique. Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP <http://www.amap-idf.org>, et plus précisément à :

a. Engagements du souscripteur :

- Être adhérent à l'AMAP « Le Panier Saul'idaire », pré-financer la production,
- Gérer le partage éventuel de son pain, ses retards et ses absences (vacances, maladie, indisponibilité, etc.) aux distributions et acter que son pain peut être perdu s'il n'a pas fait le nécessaire.

b. Engagements du producteur partenaire :

- Livrer une semaine sur 2 des produits de qualité, frais, de saison, issus de sa production,
- Être présent à quelques distributions, informer régulièrement les adhérents sur l'avancée des cultures, ses savoirs-faire, pratiques, contraintes économiques, écologiques et sociales
- être transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.

c. Engagements communs :

les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés,

Toutefois et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique. Seront alors présents les souscripteurs de l'AMAP « Le Panier Saul'idaire », l'agriculteur partenaire et un représentant du réseau régional des AMAP qui évalueront le bien fondé des modifications à apporter.

d. Durée et distribution

- La distribution des pains aura lieu le vendredi des **semaines paires**, de 18h15 à 19h45 au centre Associatif des Saules à Savigny-le-Temple (sauf directives sanitaires sur les horaires).
- Le présent contrat est élaboré pour la saison du 5 septembre 2025 au 26 juin 2026 inclus, **Sauf** le 26 décembre 2025 (semaine 52), le 1er mai 2026 (semaine 18) et le 15 mai 2026 (semaine 20)

Soit 19 livraisons

e. Prix du pain et modalités de règlement :

- o **PAIN dit « COMPLET »** : à base d'environ 50 % de farine bio semi-complète et de 50 % de farine de grand épeautre bio variété ancienne.
Poids d'un pain : 750 grammes. Prix d'un pain : 4 € 40 (5,87 €/kg).
- o **PAIN dit « EPEAUTRE »** : 100% épeautre (50 % de farine de grand épeautre bio variété ancienne et 50 % de farine de petit épeautre bio).
Poids d'un pain : 750 grammes. Prix d'un pain : 5 € 40 (7.20 €/kg).
- o **PAIN dit « aux GRAINES »** : à base d'environ 50 % de farine bio semi-complète et de 50 % de farine de grand épeautre bio variété ancienne et mélange de graines (graines de lin, tournesol, sésame, pavot)
Poids d'un pain : 750 grammes, Prix d'un pain : 5 € 40 (7.20 €/kg).

f. Conditions de règlement :

Le règlement est établi à l'ordre de "**Bruno Fleury**" en 1 ou 2 chèques.

Pains	poids	Prix unitaire x nombre de livraisons	Sous - Total
Pains complets	750g	4 € 40 x 19 livraisons x pains par livraison	€
Pains 100% épeautre	750 g	5 € 40 x 19 livraisons x pains par livraison	€
Pains aux graines	750 g	5 € 40 x 19 livraisons x pains par livraison	€

TOTAL = _____ €

g. Remise du chèque, montant et échéance :

BANQUE	Montant	Date du dépôt de chèque
CHEQUE N°	€	Septembre 2025
CHEQUE N°	€	Janvier 2026

Fait à Savigny-le-Temple, le

Signature du souscripteur

Signature du producteur